

Remboursement de caution de location

Par florian_old, le 03/04/2007 à 21:41

bonjour,

J'ai louer une salle des fètes il n'y a pas longtemps et il se trouve que le parquet cirée a été taché par des confettis et de l'eau. Mr le Maire m'a ordonné de tout remettre en état par mes propres moyens et à mes frais. Ne voulant pas avoir d'ennuis, j'ai donc loué une ponçeuse a parquet a mes frais, j'ai ponçé le parquet avec l'aide d'amis, je l'ai cirée, et ce parquet est plus beau qu'avant. Ma question est : est-je le droit de réclamer ma caution, ainsi que le remboursement de la location de la ponçeuse?